

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

## Délibération 2020-040 du 14 avril 2020

L'an deux mil vingt, le mardi 14 avril à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 7 avril 2020 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes J. LECERF, M. BONIFACE, D. LEVESQUE, C. MEGRET, A.M. BARBIER, V. HERMANT, M. GORGUET, M. LEFEBVRE, N. CARON.

MM. Ph. DERUY, L. GABRELLE, J. MAURER, B. VAILLANT, B. BRONNIART, C. AUDEGOND, J.N. MENAGE, F. SELLIER, M. REBOUT, M. GUIDEZ, E. BURDIK, G. TRANNIN, J. VASSEUR, M. POUILLAUE, D. BONNAY, J. DESCAMPS, CH. DAMBRINE, Ch. HEMAR, J.L. CANDAT.

M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J. Y. HARMEGNIES.

### **Objet : Développement Economique – Attribution d'aides au titre du FISAC et du Label Entreprendre en Sud Artois.**

La séance ouverte, Monsieur le Président précise au conseil communautaire que dans le cadre de l'opération du Fonds d'intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) obtenu auprès des services de l'Etat au titre de l'exercice 2017, l'intercommunalité octroie au même titre que l'Etat des aides destinées à accompagner les commerçants et artisans dans la rénovation ou la modernisation de leurs locaux.

Monsieur le Président indique que ces aides peuvent également être sollicitées pour une mise en sécurité, en conformité ou en accessibilité des locaux mais également pour des dépenses réalisées pour l'acquisition de véhicules de tournées utilisés par les commerçants pour assurer une desserte itinérante de proximité dans les communes dépourvues d'activités commerciales.

Monsieur le Président détaille le dispositif d'aides qui se traduit par la prise en charge de 20 % des investissements par l'intercommunalité et 20% des investissements par l'Etat dans le cadre du FISAC. Ce taux peut même aller jusqu'à 30% pour les investissements liés à la mise en accessibilité (30% CCSA+ 30%FISAC) dans la limite d'un plafond de dépenses éligibles compris entre 1000 € et 25 000 € HT.

Monsieur le Président indique qu'un comité d'agrément composé des techniciens de la Communauté de Communes, des Chambres consulaires (CCI, CMA) et des services de l'Etat (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi), étudie tous les dossiers reçus. Le comité s'est réuni le 2 avril 2020 et a étudié 3 demandes :

➤ **Salon de coiffure AUDEGOND Mélanie à BUCQUOY.**

Madame Mélanie AUDEGOND ouvre un salon de coiffure à Bucquoy, dans le cadre de cette création d'activité elle a effectué des travaux de rénovation, d'aménagement et d'embellissement. Le coût total de l'investissement s'élève à 24 365,10 € HT. Le comité a validé l'octroi d'une subvention FISAC, représentant un montant total de 6 000 €. Le paiement de cette aide se décompose comme suit : 20% dans le cadre des fonds provisionnés par l'intercommunalité (3 000.00 €) et 20% dans le cadre des fonds FISAC obtenus (3 000.00 €) sur un montant d'investissement éligible plafonné à 15 000 € HT.

➤ **Société STA LOBEL à SOUASTRE.**

Cette société spécialisée dans la pose de cuisines pour professionnels et particuliers a été créée en décembre 2019 par Alain LOBEL. Dans le cadre de cette création la STA LOBEL a sollicité l'octroi d'une subvention FISAC pour l'achat d'un véhicule utilitaire nécessaire à son activité. Le coût total de l'investissement s'élève à 15 000 € HT. Le comité a validé l'octroi d'une subvention FISAC, représentant un montant total de 6 000 €. Le paiement de cette aide se décompose comme suit : 20% dans le cadre des fonds provisionnés par l'intercommunalité (3 000.00 €) et 20% dans le cadre des fonds FISAC obtenus (3 000.00 €) sur un montant d'investissement éligible plafonné à 15 000 € HT.

➤ **Boucherie charcuterie ROUZIER Cyril à BUCQUOY.**

Monsieur Cyril ROUZIER a repris la boucherie charcuterie en 2012, il sollicite une subvention FISAC pour l'achat d'un hachoir réfrigéré nécessaire à son activité. Le coût total de l'investissement s'élève à 2 070,00 € HT. Le comité a validé l'octroi d'une subvention FISAC, représentant un montant total de 828 €. Le paiement de cette aide se décompose comme suit : 20% dans le cadre des fonds provisionnés par l'intercommunalité (414.00 €) et 20% dans le cadre des fonds FISAC obtenus (414.00 €) sur un montant d'investissement éligible de 2 070,00 € HT.

Par ailleurs, Monsieur le Président indique que l'intercommunalité a mis en œuvre un dispositif d'aide directe dénommé « Label Entreprendre en Sud Artois » qui s'adresse aux acteurs économiques en phase de création ou de développement inscrits au Registre du Commerce et des Services ou au Registre des Métiers, de tous secteurs et dont le siège social et l'activité sont sur le territoire.

Les dépenses éligibles concernent l'acquisition du matériel et les investissements nécessaires à l'entreprise et à son activité, le coût des aménagements nécessaires à l'installation de matériels de production, le coût des investissements incorporels.

Au titre de la création d'une activité, la subvention accordée peut représenter 20% des investissements éligibles, pour un montant de subvention plafonné à 2 000 €. Au titre du développement d'une activité déjà existante, l'aide accordée peut représenter 30% des investissements éligibles, pour un montant de subvention plafonné à 3 000 €.

Monsieur le Président présente les deux dossiers étudiés par la commission d'agrément lors de cette même réunion pour lesquels le comité d'agrément a émis un avis favorable d'attribution :



### LES JARDINS CANINS DE JULIE à BIEVILLERS LES BAPAUME

<i>Raison sociale et nom commercial</i>	Les jardins canins de Julie
<i>Gérant</i>	JULIE BAYART
<i>Activité</i>	Centre d'éducation canine
<i>Date d'inscription au CFE compétent</i>	14 octobre 2019
<i>Effectif de l'entreprise</i>	1 ETP
<i>Projet d'investissement</i>	Achat d'un parcours AGILITY pour l'éducation des chiens
<i>Coûts HT</i>	4 999,68 €
<i>Financements</i>	Prêt d'honneur ITA et autofinancement
<i>Subvention mobilisable</i>	20% = 1 000 €,
<i>Subvention proposée</i>	1 000 €

### Micro-crèche « PETITS PETONS » à BAPAUME

<i>Raison sociale et nom commercial</i>	PETITS PETONS
<i>Gérant</i>	Mathieu ROBINNE
<i>Activité</i>	Micro-crèche
<i>Date d'inscription au CFE compétent</i>	10 février 2020 en SAS
<i>Effectif de l'entreprise</i>	4 ETP
<i>Projet d'investissement</i>	Aménagements, achats de matériels pédagogiques et informatiques.
<i>Coûts HT</i>	12 930,22 €
<i>Financements</i>	Prêt bancaire et prêt d'honneur ITA
<i>Subvention mobilisable</i>	20% = 2 500 €
<i>Subvention proposée</i>	2 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver l'octroi d'aides au titre du programme FISAC aux entreprises suivantes :
  - Salon de coiffure AUDEGOND Mélanie à BUCQUOY pour un montant total de 6 000 € (3 000 € Intercommunalité et 3 000 € Etat),
  - Société STA LOBEL à SOUASTRE pour un montant total de 6 000 € (3 000 € Intercommunalité et 3 000 € Etat),
  - Boucherie charcuterie ROUZIER Cyril à BUCQUOY pour un montant total de 828 € (414 € Intercommunalité et 414 € Etat),
  
- d'approuver l'octroi d'aides au titre du programme Label Entreprendre en Sud Artois aux entreprises suivantes :
  - Société Les Jardins Canins de Julie à BIEFVILLERS LES BAPAUME pour une aide de 1 000 €
  - Société Micro-crèche « Petits Petons » à BAPAUME pour une aide de 2 000 €.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage  
le 14 avril 2020 et transmission en Préfecture.*

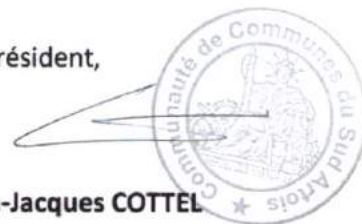
Le Président,

**Jean-Jacques COTTEL**



Le Président,

**Jean-Jacques COTTEL**



**2020-040 du 14/04/2020**

*Dév Eco – Attribution d'aides directes*

*Fisac et label Entreprendre en Sud Artois.*